

JMP/YL.

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pitto-
resque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale
des monuments naturels et des sites du Tarn-et-
Garonne en sa séance du 4 Novembre
1942,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrits sur l'Inventaire
des Sites dont la conservation pré-
sente un intérêt général l'Allée de
la Gare, le sol et les 49 platanes
de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne)
appartenant à la Commune, ainsi
que les 6 platanes situés à proxi-
mité de cette allée, en bordure
du Chemin Départemental N°19.

149-646-J. 4842-42. [36292-2]

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Saint-Antonin,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

- 9 JUIL 1943

Paris, le

1943
Par délégation,
le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général des
Beaux-Arts,



Propriétaires:

BAYOL Julia (Vve) l'Hermitage commune de
Penne (Tarn)898.
CONTE Adolphe, époux Teulière à Cazals900.
900bis
JOURDES Jean-Pierre époux Perry (Vve et hér.)
à Lasse commune de Caylus1165.
LAMOURÉUX Marie, au bourg1151.
1156.
SIRAYSSOL Pierre (Vve) née Palach à la
Péroune1155.
TEULIERES Antoine à la Péroune899.
TEULIERES Ernest, époux Foulq à Caminade1157.
et SOUPA François époux Teulière 1160.
à Caussade 1166.
VIGUIE Eugène (Vve) née Bayol au bourg1159.
VIGUIE Laurent époux Andrieu à Lapoujade1154.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de CAZALS et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 21 FEV 1944

Par Délégation 194

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts